



SITE INSCRIT
au titre de l'article L.341-1
du code de l'environnement



Commune d'Omonville-la-Rogue

Décision : Arrêté ministériel
Date : 29/08/1972
Code : 50050

- Emprise du site
- Limite communale
- Limite de division cadastrale
- Limite de parcelle
- Bâtiment

Sources :
IGN BD Parcelaire 2017
IGN Fond Blanc (2002)
DREAL-NORMANDIE
PROTECTIONS
LE 20/09/2019 - DREAL-NORMANDIE

0 70 140 m



Direction Départementale
des Territoires et de l'Équipement Rural
SEINE-MARITIME